

**TNCDC**  
**TABLE NATIONALE**  
DES CORPORATIONS DE  
DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE

# MESSAGES-CLÉS

4<sup>e</sup> Plan de lutte à la pauvreté et à l'exclusion sociale

Avril 2023

## + *Messages principaux*

- + **Lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale est un choix de société, une responsabilité publique et collective.** Le réseau des corporations de développement communautaire (CDC) considère que le gouvernement du Québec a un rôle de premier plan à jouer dans cette lutte. Il réclame des mesures structurantes qui ont un réel impact sur les conditions de vie des personnes. La prise en charge collective ne peut, à elle seule, avoir un impact significatif et durable sur les causes de la pauvreté et de l'exclusion sociale.
- + **La prise en charge collective**  
Le réseau des CDC croit que le développement social est un moyen de lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale sur les territoires, pour peu que la finalité de l'action collective concertée soit l'amélioration des conditions de vie des individus en tenant compte des réalités particulières des plus vulnérables. Étant impliqué de très près dans le déploiement des Alliances pour la solidarité, le réseau des CDC recommande plus spécifiquement des actions applicables à ce levier, correspondant à la mesure 11 du PAGIEPS.
- + *Le Gouvernement du Québec a la possibilité de créer un prochain Plan d'action gouvernemental meilleur que son prédécesseur en matière de lutte à la pauvreté et d'exclusion sociale. Les principes qui guident le choix des mesures aux personnes devront faire écho à la [Loi](#), c'est-à-dire viser la réduction des inégalités sociales et l'amélioration des conditions économiques des plus vulnérables.*

## + *Messages secondaires*

- + Le maintien des barèmes d'aide sociale sous le montant de la mesure du panier de consommation (MPC) empêche tous les québécois et toutes les québécoises d'avoir accès au niveau de vie décent auquel ils et elles ont droit en vertu de la charte des droits et libertés de la personne du Québec.
- + Un réinvestissement massif dans le réseau public, notamment en santé et en éducation, est nécessaire afin de lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale.
- + L'écart se creuse de plus en plus entre la qualité des services auxquels ont accès les populations vulnérables et la qualité de ceux auxquels ont accès les populations riches avec le recours au privé en santé et en éducation.
- + Le gouvernement doit assurer l'accès à un logement décent, véritablement abordable et hors du marché spéculatif aux personnes en situation de pauvreté et d'exclusion sociale partout au Québec.
- + Le plan d'action gouvernemental a le potentiel de proposer des mesures visant à bonifier les projets de développement des réseaux de transport collectif en intégrant une dimension sociale aux dimensions environnementales et économiques déjà très présentes pour assurer une équité territoriale dans une optique de justice sociale.

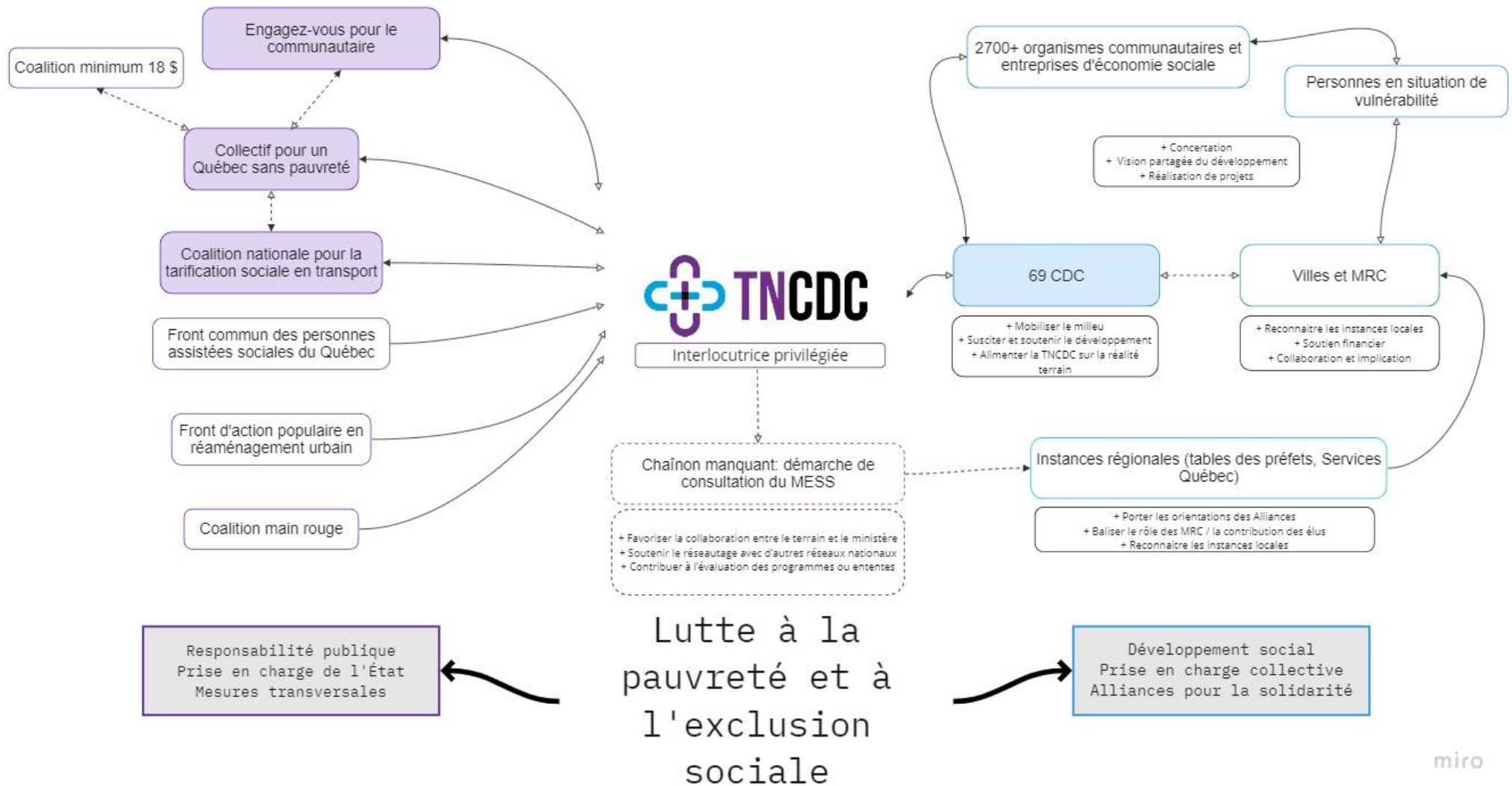
- + Les baisses d'impôt profitent davantage aux mieux nantis en privant l'État de revenus substantiels qu'il pourrait investir dans les services publics et les programmes sociaux.
- + Les organismes communautaires contribuent au développement social en mobilisant les citoyens et citoyennes à agir collectivement pour l'amélioration de leurs conditions de vie et pour lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale.
- + Le sous-financement chronique des missions, conjugué à des équipes de travail réduites qui sont surchargées et épuisées et qui peinent à répondre aux demandes exacerbées par la crise sanitaire, mène certains groupes vers des interruptions d'activités, voire des fermetures.
- + Évaluer rigoureusement les processus administratifs entourant les Alliances pour la solidarité afin d'améliorer ceux-ci.
- + Le réseau des CDC croit à la prise en charge des milieux par les acteurs locaux concernés, qui sont en l'occurrence les populations qui vivent la pauvreté et l'exclusion sociale ainsi que les organismes communautaires qui les accompagnent au quotidien.
- + Tout en respectant l'autonomie des CDC, favoriser le rôle de celles-ci dans les Alliances pour la solidarité. Les CDC, actrices locales incontournables, devraient être interpellées le plus en amont possible du processus, que ce soit localement ou régionalement.

#### + *Recommandations de la TNDC en vue du 4<sup>e</sup> plan d'action gouvernemental*

- + Assurer la couverture des besoins de base par un revenu minimum garanti pour tous et toutes correspondant minimalement au montant de la MPC.
- + Assurer l'accès à des services publics universels et gratuits.
- + Financer le logement social notamment par la réactivation et l'amélioration du programme AccèsLogis.
- + Déployer une politique nationale en logement.
- + Financer de façon substantielle et récurrente la tarification sociale en transport en commun en l'intégrant dans un tout cohérent avec un meilleur accès et une meilleure desserte.
- + Revoir la fiscalité de l'État de façon à réduire les inégalités de richesse.
- + Rehausser le financement à la mission des organismes communautaires, et non seulement ceux financés par le MESS.
  - La lutte à la pauvreté et à l'exclusion sociale passe par la réponse adéquate des organismes communautaires à la demande croissante des populations qui ont besoin d'eux.

- + Faire l'évaluation des structures mises en place pour gérer les Alliances pour la solidarité aux paliers régional et local.
- + Faire l'évaluation de l'accès aux fonds pour la coordination des initiatives au niveau local.
- + Inclure les CDC dans le processus d'évaluation.
- + Assurer la reconnaissance et la mise à profit de l'expertise du milieu communautaire, incluant les CDC, à toutes les étapes des initiatives.
- + Référencer les territoires aux pratiques AVEC (agir et vivre ensemble le changement) développées par le Collectif pour un Québec sans pauvreté.
- + Permettre que les projets puissent être financés sur un horizon de 5 ans.
- + Favoriser la souplesse dans la gestion des sommes au niveau local et permettre aux territoires d'investir les sommes à leur rythme.
- + Prévoir des sommes additionnelles pour les périodes entre les différents Plans d'action.

+ *Écosystème des parties prenantes*



miro